

Le 29 juin 2004

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 24 JUIN 2004

L'AN DEUX MILLE QUATRE , le 24 juin à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 Juin 2004, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents :

Adjoint au Maire : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mlle MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR.

Conseillers Municipaux : Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, M. GARNIER, Mmes PEJOUX, AHMED, MM. ROZENBERG, LECLUZE, Mme DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, DIB, RUER, Mme KARMAN, Mmes GONZALEZ - FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL. M. RICARD

Excusés :

M. RALITE
M. ROS
Mme SANDT
Mme BUISSON

Représentés par :

M. BEAUDET
Mlle MATHIS
M. MONZAUGE
M. DEL MONTE

Excusés :

Mlle NARRITSENS
M. BERTRAND
M. PETROVIC
M. AMOR

Représentés par

Mme GRARE
M. AUGY
Mme DELALAIN
M. KARMAN

Procurations pour une partie de la séance :

Mme DUPUIS ayant donné procuration à M. FRANCOIS à partir de la question n° 143

Absents : Mme BACHELET – M. CAMPANA.

Secrétaire de séance : M. LECLUZE

Question n° 108

Lecture et approbation de la séance du 13 Mai 2004

Approuve le procès-verbal de la séance du 13 Mai 2004.

Question n° 109

Remplacement de Mademoiselle KELEBE Hanne Vanessa, Conseillère Municipale démissionnaire.

Mademoiselle KELEBE Hanne Vanessa, Conseillère Municipale élue sur la liste de la gauche plurielle ayant fait parvenir sa démission au Maire le 21 Mai, il est procédé à l'installation de Mme RATZEL Christine. Celle-ci figurera au 48^{ème} rang dans le tableau du Conseil Municipal.

Question n° 110

Remplacement de Mademoiselle EYRAUD Elisabeth, Conseillère Municipale démissionnaire.

Melle EYRAUD Elysabeth, Conseillère Municipale élue sur la liste de la gauche plurielle ayant fait parvenir sa démission au Maire le 4 juin, il est procédé à l'installation de M. RICARD René. Celui-ci figurera au 49^{ème} rang dans le tableau du Conseil Municipal.

Question n° 111

Décision modificative N°1.

Est approuvée la décision modificative n° 1 de l'exercice 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union Pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenue.

Question n° 112

Examen du compte de gestion 2003 du receveur municipal. Budget de la Commune.

Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2003, arrêté comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - un résultat cumulé déficitaire d'investissement de | 4 298 227,26 € |
| - un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | 7 988 696,27 € |
| - le compte de gestion présente donc un résultats de clôture de | 3 690 469,01 € |

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2003 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissements et des restes à réaliser de fonctionnement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union Pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenue.

Question n° 113

Examen du compte de gestion 2003 du budget annexe de Revitalisation des Sites Industriels.

Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2003, arrêté comme suit:

Résultats de l'exercice antérieur

- section d'investissement	405 092,42
- section de fonctionnement	<u>186 379,84</u>
	591 472,26

Recettes

- investissement	2 520 660,75
- fonctionnement	<u>2 480 439,33</u>
	5 001 100,08

Dépenses

- investissement	2 646 846,87
- fonctionnement	<u>2 491 389,67</u>
	5 138 236,54

Excédent ou déficit

- investissement	278 906,30
- fonctionnement	<u>175 429,50</u>
	454 335,80

A la majorité des membres du Conseil, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 114

Approbation du compte de gestion 2003 du budget d'assainissement.

Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2003, qui constate les résultats sur le budget principal Ville.

A la Majorité des membres du Conseil, Me GIULIANOTTI s'étant abstenue, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 115

Approbation du compte administratif 2003 de la Commune.

- donne acte de la présentation ci-après du compte administratif 2003
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE :

- investissement	106 196 660,94
- fonctionnement	94 083 325,69

DEPENSES DE L'EXERCICE

- Investissement	108 982 141,69
- Fonctionnement	89 192 568,87

RESULTATS DE L'EXERCICE

- Investissement	- 2 785 480,75
- Fonctionnement	4 890 756,82

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

- Investissement	- 1 512 746,51
- Fonctionnement	3 097 939,45

RESULTAT DE CLOTURE

- Investissement	- 4 298 227,26
- Fonctionnement	7 988 696,27

SOLDE RESTES A REALISER

- investissement	94 536,08
- fonctionnement	1 526 776,91

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2003 5 311 782,00

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « U.M.P » et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenus et les membres du groupe « Union Pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre, le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal au moment du vote.

Question n° 116

Approbation du compte administratif 2003. Budget de Revitalisation des Sites Industriels.

- 1° - Donne acte de la présentation ci-après du compte administratif 2003,
- 2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- 3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

REVITALISATION DES SITES INDUSTRIELS

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

EXECUTION DU BUDGET

RESULTAT DE L'EXERCICE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	4 167 370,30 €	3 733 006,83 €	7 900 377,13 €
	Titres de recettes émis	B	2 520 660,75 €	2 480 439,33 €	5 001 100,08 €
	Rattachements	C			- €
	Restes à réaliser	D	-		-
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	3 701 466,06 €	3 733 006,83 €	7 434 472,89 €
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	2 646 846,87 €	2 491 389,67 €	5 138 236,54 €
	Rattachements	H			- €
	Dépenses engagées non mandatées	I	-		-
	Dépenses engagées non rattachées	J			-
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-G) Excédent - Déficit		- 126 186,12 €	- 10 950,34 €	137 136,46 €
	Solde des restes à réaliser D-(I+J) Excédent (I+J)-D Déficit		-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent		405 092,42 €	186 379,84 €	591 472,26 €
RESULTAT CUMULE	Déficit				-
	Excédent - Déficit		278 906,30 €	175 429,50 €	454 335,80 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	405 092,42 €		- 126 186,12 €	278 906,30 €
Fonctionnement	186 379,84 €		- 10 950,34 €	175 429,50 €
TOTAL	591 472,26 €		- 137 136,46 €	454 335,80 €

A la majorité des membres du Conseil, Madame GIULIANOTTI et les membres du groupe "U.M.P." s'étant abstenus, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 117

Affectation du résultat.

Décide que le solde créditeur du compte de résultat sera affecté en partie au crédit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour une somme de 4 203 691,18 euros.

Décide que l'autre partie du solde créditeur du compte de résultat s'élevant à la somme de 3 785 005,09 euros sera conservé en report à nouveau de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

	Résultat antérieur	Opérations de l'exercice		Restes à réaliser		Résultat global
		Mandats émis	Titres émis	Mandats émis	Titres émis	
Investissement	-1 512 746,51	108 982 141,69	106 196 660,94	4 596 521,73	4 691 057,81	-4 203 691,18
Fonctionnement	3 097 939,45	89 192 568,87	94 083 325,69	0,00	1 526 776,91	9 515 473,18

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "U.M.P.", Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 118

Affectation définitive du résultat (Revitalisation des Sites Industriels).

Décide d'affecter dans sa totalité le résultat de fonctionnement soit 175 429,50 euros au crédit du compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

	Résultat antérieur	Opérations de l'exercice		Restes à réaliser		Résultat global
	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Mandats émis	Titres émis	Excédent
Investissement	405 092,42	2 646 846,87	2 520 660,75			278 906,30
Fonctionnement	186 379,84	2 491 389,67	2 480 439,33			175 429,50

A la majorité des membres du Conseil, Madame GIULIANOTTI, les membres du groupe "U.M.P." s'étant abstenus, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 119

Dotation de solidarité urbaine - rapport d'utilisation de la D.S.U. 2003

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) durant l'exercice 2003, d'un montant de 1 904 700 euros.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 120

Rapport d'utilisation en 2003 du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF).

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France, d'un montant de 2 559 162 euros.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 121

Modification de la délibération N°59 du 31 Mars 2004.

Modifie la délibération précitée en annulant la subvention versée à l'association AUBER PALESTINE, d'un montant de 1 400 euros, les autres subventions étant inchangées.

Question n° 122

Conventions de partage de moyens, locaux et prestations entre la ville et la Communauté d'Agglomération « Plaine Commune ».

Approuve les 4 conventions entre la VILLE et PLAINE COMMUNE et autorise Monsieur le Maire à les signer.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et "Faire mieux à Gauche" s'étant abstenus,

Question n° 123

Dépenses imprévues.

Approuve l'affectation des crédits transférés du compte 020 aux imputations d'investissement concernées (102/2313/411 et 102/2323/522), en vue de permettre le financement de dépenses imprévues pour une dépose en urgence d'éléments de plafond et pour la rénovation d'une chaudière.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 124

Acquisition de véhicules. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation. Demande de subventions.

Approuve la procédure adaptée (articles 26 et 28 I du Code des Marchés Publics) en vue de la passation du marché relatif à l'opération citée en objet et ainsi alloti :

- lot n°1 : véhicules légers 5 places bi carburation GPL
Seuil minimum : 1 véhicule
Seuil maximum : 4 véhicules
- lot n°2 : véhicules légers 5 places bi carburation GPL + 2 portes latérales
Seuil minimum : 1 véhicule
Seuil maximum : 3 véhicules
- lot n°3 : fourgonnettes
Seuil minimum : 2 véhicules
Seuil maximum : 5 véhicules
- lot n°4 : véhicules légers électriques
Seuil minimum : 1 véhicule
Seuil maximum : 3 véhicules
- lot n°5 : fourgon 12 m³ plus habillage
Seuil minimum : 1 véhicule
Seuil maximum : 2 véhicules
- lot n°6 : véhicules de type break gasoil serigraphié
Seuil minimum : 1 véhicule
Seuil maximum : 2 véhicules

Autorise le Maire à solliciter auprès du SIPPAREC et de l'ADEME, les subventions qui pourront résulter de l'acquisition des véhicules électriques, objet du lot n°4.

A l'unanimité pour tous les lots sauf pour le lot 6 « les membres du groupe « Faire mieux à gauche » et Mme AHMED ont voté contre. Mme YONNET, M. LECLUZE et le groupe des Verts se sont abstenus.

Question n° 125

Création d'une école maternelle de 10 classes rue des Cités. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation de diverses missions.

Approuve la procédure adaptée, en vue de la passation du marché relatif à l'opération citée en objet, estimé à 250 000 €TTC et alloti de la façon suivante :

Lot n°1 : Coordination sécurité, protection de la santé.

Lot n°2 : Contrôle technique.

Lot n°3 : Conseil en sécurité contre l'incendie et la panique.

Lot n°4 : Ingénieur conseil structure et fluides.

Question n° 126

Résorption des peintures au plomb dans les écoles. Approbation du projet de marché à bons de commandes et de la procédure de passation.

Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché de type à bons de commande relative à l'opération citée en objet, dont les seuils annuels sont les suivants :

Seuil minimum : 50 000 € TTC

Seuil maximum : 120 000 € TTC

Question n° 127

Subventions contrat de ville .

Autorise le Maire a déposer les demandes de subventions auprès des différentes instances et organismes susceptibles de financer ce type d'équipement.

Question n° 128

Révision des barèmes des ressources et des tarifs appliqués dans les foyers restaurants municipaux des préretraités et retraités à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopte, selon le tableau joint, le relèvement de barème et des tarifs applicables à l'ensemble des foyers municipaux des préretraités et retraités de la Ville.

Adopte le principe de gratuité ponctuelle ou d'un tarif particulier pour les personnes en difficulté sur la décision de la Commission d'Aide Municipale du Centre Communal d'Action Social.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adoption du barème des ressources et des tarifs appliqués
dans les foyers restaurants municipaux des pré-retraités et retraités à compter du 1er Juillet 2004

Pour 1 personne		Prix tickets 2002/2003	Proposition tarif 2004	Augmentation de	%
jusqu'à 420 €		1,52 €	1,55 €	0,03 €	1,97
de 420,01 à 600 €		2,44 €	2,49 €	0,05 €	2,05
de 620,01 à 760 €		3,05 €	3,11 €	0,06 €	1,97
de 760,01 à 1 060 €		3,81 €	3,89 €	0,08 €	2,10
au dessus		4,12 €	4,21 €	0,09 €	2,18
tarif "invité"		5,49 €	5,60 €	0,11 €	2,00
Pour 2 personnes		Prix tickets 2002/2003	Proposition tarif 2004	Augmentation de	%
jusqu'à 630 €		1,52 €	1,55 €	0,03 €	1,97
de 630,01 à 1 137 €		2,44 €	2,49 €	0,05 €	2,05
de 1 137,01 à 1 190 €		3,05 €	3,11 €	0,06 €	1,97
de 1 190,01 à 1 571 €		3,81 €	3,89 €	0,08 €	2,10
au dessus		4,12 €	4,21 €	0,09 €	2,18
Minimum vieillesse		Par mois au 01/01/2004			
1 personne			587,74 €		
2 personnes			1 054,36 €		
RMI		Par mois au 01/01/2004			
1 pers héberg. AL ou APL			367,73 €		
1 Pers sans log. ou SDF			417,88 €		
2 pers héberg. AL ou APL			526,53 €		
2 pers SDF			626,82 €		
Allocation Adulte Handicapé			587,74 €		

Question n° 129

Portage de repas au domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Adoption du barème et fixation des tarifs de livraison des repas à domicile.

Approuve , selon le tableau joint, les nouveaux barèmes de ressources, des tarifs repas et de livraison aux bénéficiaires du portage de repas à domicile assurée par le SIRESCO.

Adopte le principe de gratuité ponctuelle ou d'un tarif particulier pour les personnes en difficulté sur la décision de la Commission d'Aide Municipale du Centre Communal d'Action Sociale.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2004.

Tarifs repas

Pour 1 personne	Prix tickets 2002/2003	Proposition tarif 2004
jusqu'à 420 €	1,52 €	1,55 €
de 420,01 à 600 €	2,44 €	2,49 €
de 620,01 à 760 €	3,05 €	3,11 €
de 760,01 à 1 060 €	3,81 €	3,89 €
au dessus	4,12 €	4,12 €
Pour 2 personnes	Prix tickets 2002/2003	Proposition tarif 2004
jusqu'à 630 €	1,52 €	1,55 €
de 630,01 à 1 137 €	2,44 €	2,49 €
de 1 137,01 à 1 190 €	3,05 €	3,11 €
de 1 190,01 à 1 571 €	3,81 €	3,89 €
au dessus	4,12 €	4,12 €

Tarifs livraison

RESSOURCES MENSUELLES			COÛT LIVRAISON/REPAS A LA CHARGE DES RETRAITES
Tranches	Personnes seules	Ménages	Euros
1	570,46 €	999,30 €	GRATUITE
2	570,62 € à 758,89 €	999,30 € à 1 312,13 €	0,30 €
3	759,04 € à 856,61 €	1 312,28 € à 1 437,14 €	0,60 €
4	856,76 € à 1 002,81 €	1 437,29 € à 1 614,59 €	0,84 €
5	1 002,96 € à 1 049,15 €	1 614,74 € à 1 674,65 €	1,10 €
6	1 049,31 € à 1 172,94 €	1 674,80 € à 1 788,68 €	1,55 €
7	1 173,10 € à 1 340,03 €	1 788,84 à 2 009,43 €	1,98 €
8	plus de 1 340,03 €	plus de 2 009,43 €	2,30 €

Question n° 130

Convention d'objectif entre la ville d'Aubervilliers et l'association Accordéon Club et attribution d'un complément de subvention à cette association.

Approuve la convention d'objectif, de découverte, d'apprentissage et de maîtrise de l'accordéon, entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Accordéon Club, domicilié 41 bis, boulevard Anatole France à Aubervilliers.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Alloue un complément de subvention de 8 364 euros à l'association Accordéon Club.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un nouvel Aubervilliers" et "U.M.P." s'étant abstenus.

Question n° 131

Reversement de la subvention accordée à l'Association Albertivillarienne « Autour de vous » par l'OFAJ (Office Franco-Allemand Pour la jeunesse) VIA l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) dans le cadre d'un projet organisé entre les villes d'Aubervilliers et de IENA en août 2003.

Autorise le reversement de la subvention d'un montant de 475 € accordée à Autour de Vous par l'Office franco-allemande pour la Jeunesse via l'AFCCRE perçue par la ville d'Aubervilliers et imputée sur la ligne budgétaire 002 6574 04 AUTDEVOU.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et les membres du groupe « U.M.P. » se sont abstenus.

Question n° 132

Demande d'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la CPAM pour la prorogation de l'action " Entrée dans une filière ou facilitation de l'accès aux soins des familles les plus démunies résidant sur Aubervilliers et accueillies par les associations caritatives ", et de signer l'Avenant n° 3 à la convention passée entre la ville d'Aubervilliers et la Mutuelle Familiale dans le cadre de ladite action.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat (DRASS) à hauteur de 6.000 € et auprès de la CPAM pour un montant de 13.000 € pour l'action " Entrée dans une filière ou facilitation de l'accès aux soins des familles les plus démunies résidant sur Aubervilliers et accueillies par les associations caritatives ",

Autorise Monsieur le Maire à passer un avenant n° 3 à la convention du 15 décembre 1999 avec la Mutuelle Familiale portant sur un montant de 15.000 € et permettant la mutualisation de 500 personnes. Ledit avenant sera effectif dans la limite des fonds disponibles.

Question n° 133

Demande de reconduction de la convention MOUS saturnisme avec l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme en 2004 en signant une convention avec Monsieur le Préfet. Les termes, le contenu et la durée de ladite convention restent inchangés. Elle sera effective jusqu'au 31 décembre 2004,

Fixe le montant total de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme au maximum à 134.154 € dont 67.077 € sont pris en charge par la Ville d'Aubervilliers et 67.077 € sont pris en charge par l'Etat.

Question n° 134

Avenant N°1 à la convention d'occupation précaire de locaux, situés 1, rue Sadi Carnot à Aubervilliers avec le centre interentreprise artisanal de la médecine du travail (C.I.A.M.T.).

Autorise la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire de locaux situés 1 rue Sadi Carnot à Aubervilliers au profit du Centre Interentreprises Artisanal de la Médecine du Travail à compter du 1^{er} juin 2004.

Question n° 135

Versement d'une subvention de 762, 25 Euros au réseau océane 4, rue Victor Beausse 93100 MONTREUIL, au titre de l'année 2002.

Alloue la subvention de 762.25 € au titre de l'exercice 2002, au Réseau Océane, pour régularisation en 2004.

Question n° 136

Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association ASJA pour l'année 2004.

Autorise le Maire à signer la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'ASJA pour l'année 2004.

Question n° 137

ZAC du Marcreux. Approbation d'une convention pour le versement d'une avance de _____ 1 100 000 Euros à la SIDEC.

Approuve la convention avec la SIDEC pour le versement d'une avance de trésorerie de 1.100.000 € à l'opération ZAC du Marcreux.

Autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

Précise que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 201.2747.01 du budget de l'exercice en cours.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus, Madame GIULIANOTTI, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre.

Question n° 138

Approbation de l'avenant N°25 à la convention de concession d'actions d'aménagement de la Plaine St-Denis. Transfert partiel de la convention à la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Approuve l'avenant n° 25 à la convention de concession d'actions d'aménagement de la Plaine Saint-Denis conclue avec la SEM Plaine Commune Développement.

Autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer ledit avenant.

A la majorité des membres du Conseil, Madame GIULIANOTTI s'étant abstenue, les membres des groupes "Faire mieux à gauche", "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "U.M. P." ayant voté contre.

Question n° 139

Adhésion de la ville de Brou sur Chantereine au SIRESCO (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective).

Autorise l'adhésion de la Ville de Brou-Sur-Chantereine, au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

Accepte la modification des statuts et du règlement intérieur du SIRESCO du fait de l'adhésion de cette nouvelle Commune.

Question n° 140

Personnel Communal : Direction de l'aménagement et du développement : service de l'urbanisme : prolongation du contrat passé à compter du 1^{er} avril 2004 avec Madame Marie Françoise LABORDE recrutée en qualité d'agent non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel, pour une période d'un mois à compter du 1^{er} juillet 2004 au 31 juillet inclus.

Autorise le Maire à recruter à compter du 1^{er} Juillet 2004, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, Madame Marie Françoise LABORDE, engagée en qualité Chargé de Mission afin de lui permettre de terminer le repérage du patrimoine dans le cadre de l'élaboration du plan local d'Urbanisme.

Contrat pris pour une durée d'1 mois allant jusqu'au 31 Juillet 2004 inclus.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade suivant : Ingénieur.

Dit que la rémunération de Madame Marie Françoise LABORDE s'effectuera sur la base du 9^{ème} échelon du grade d'Ingénieur, indice brut 710, indice majoré 588, correspondant au

cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux. A laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

Autorise en conséquence le Maire à signer le nouveau contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2004 jusqu'au 31 Juillet 2004 inclus avec Madame Marie Françoise LABORDE.

Question n° 141

Personnel communal service des sports centre nautique. Approbation d'un contrat passé à compter du 16 septembre 2004, avec M. DUPONT Jean-Pierre, engagé en qualité d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe.

Autorise le Maire à signer, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 Janvier 1984 le contrat passé à compter du 16 Septembre 2004 avec Monsieur DUPONT Jean-Pierre, engagé en qualité d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} Classe, affecté au centre nautique, pour exercer les fonctions suivantes : Maître Nageur.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant :

EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2^{ème} CLASSE

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'éducateur, Indice Brut 298, Indice Majoré 290, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire du Cadre d'emplois.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 16 Septembre 2004 avec Monsieur DUPONT Jean-Pierre.

Question n° 142

Personnel communal : Direction prévention et sécurité : création de 14 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Décide de créer à compter du 1^{er} Juillet 2004, 14 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale.

A la majorité des membres du Conseil, Mme DUPUIS, M. FRANCOIS, Mme PEJOUX , Melles AHMED, MM. LECLUZE, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN , LATOUR, M. AMOR, Mmes GONZALEZ FRETUN, ayant voté contre, Mme YONNET et MM. MONINO, ROS, Mmes RATZEL, MATHIS, MM. REGAZZI, DIB, HAFIDI, s'étant abstenus.

Question n° 143

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes de gaz naturel du SIGEIF.

QUESTION REPPORTEE

Question n° 144

Révision annuelle des droits de place de marché du centre.

Prend acte de la réévaluation de + 2,68 % des droits de place du marché du centrà compter du 1^{er} juin 2004, pour un an.

Question n° 145

Note d'Information concernant la "Maison du Combattant".

Pose d'une plaque commémorative.

Question n° 146

Déclaration de l'urgence

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°147 :

- Convention entre la ville d'Aubervilliers et le CMA pour l'animation et développement du centre médico-sportif d'Aubervilliers.
-

Question n° 147

Convention complémentaire entre la ville d'Aubervilliers et le C.M.A. pour l'animation et le développement du centre Médico-Sportif d'Aubervilliers.

Autorise le Maire à signer la convention complémentaire entre la ville et le Club Municipal d'Aubervilliers.

Question n° 147 bis

Vœu : Proposition d'amendements contre le changement de statut E.D.F. – G.D.F., déposée par le groupe socialiste et République.

Demande au gouvernement d'abandonner son projet de privatisation de l'entreprise E.D.F. G.D.F. et de sortir le pays du processus de déréglementation engagé pour l'énergie.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 h 46.